



Sensibilisation au Risque Amiante et Prévention dans les Opérations de Maintenance

OBJECTIFS

Découvrir les risques de l'amiante pour la santé et les moyens de prévention de ces risques. Cette formation constitue une première sensibilisation.

Cette formation permet aux apprenants de connaître et d'identifier le risque Amiante dans leur environnement de travail et de s'en prémunir.

Réglementation : Article R4141-13 du code du travail concernant la formation à la sécurité relative aux conditions d'exécution du travail.

PUBLIC

Personnel d'exécution et d'encadrement susceptible de rencontrer, dans le cadre de leur activité professionnelle, des matériaux contenant de l'amiante.

PEDAGOGIE

Matériel pédagogique et technique

La formation sera animée à l'aide d'un support informatique en vidéo-projection et d'une valise didactique contenant des échantillons des principales formes d'amiante. Un livret participant sera remis à chacun des stagiaires.

La formation est basée sur une alternance de théorie et de débats. La souplesse du découpage permet au formateur d'accorder l'importance qu'il jugera nécessaire à chacune des séquences, en fonction de la nature du public et des besoins exprimés.

À NOTER

En raison de sa durée et de son caractère obligatoire, cette action n'est pas imputable sur la participation des employeurs à la formation professionnelle continue.

DUREE

1 journée (7 h).

PROGRAMME

Présentation et Introduction Présentation générale du risque Amiante

Qu'est-ce que l'amiante ?

Propriétés et utilisations de l'amiante,

Quels sont les risques, les pathologies associées ?

La réglementation française et son évolution dans le temps.

L'Amiante dans votre environnement de travail

Comment s'informer sur la présence d'amiante ?

Reconnaitre les différents matériaux et matériels susceptibles de contenir de l'amiante (quizz-diaporama personnalisable à l'aide des données fournies par le client, atelier pratique),

D.T.A. : Lire le diagnostic amiante d'un bâtiment, atelier pratique,

Procédures à adopter en présence et en cas de suspicion,

Rappel sur le droit d'alerte et le droit de retrait.

Questionnaire de validation des acquis

SANCTION DE LA FORMATION

La formation sera sanctionnée par une attestation de présence. Le résultat au questionnaire de validation sera transmis à l'employeur.

PLANNING

Les dates de nos formations « INTER » sont consultables sur notre site Internet <https://www.guards-conseil-formation.com/> sur la page « Planning ».